

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 novembre 2013

Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

Déclaration du groupe des entreprises

Une fois de plus notre assemblée a dû répondre très rapidement et dans les délais impartis sur une loi de programme qui aurait mérité un temps de réflexion plus long, compte tenu des enjeux qui se posent à l'agriculture française. Nous regrettons de plus que la saisine se soit limitée à l'examen par notre assemblée de quelques articles alors que d'autres auraient aussi mérité d'être étudiés.

Néanmoins, la section a travaillé d'arrache-pied et, d'emblée, nous remercions la rapporteure qui a présenté un avis court et précis et qui a su, grâce à sa « gentille fermeté », concilier des points de vue qui, au départ, pouvaient paraître tranchés, voire opposés.

Le groupe des entreprises partage l'essentiel des constats. Il souhaite insister sur la nécessité d'avoir une politique stable pour une meilleure visibilité à moyen et long terme de notre agriculture. Cette politique stable suppose qu'il y ait une cohérence entre les instances de concertation et de pilotage instituées par les pouvoirs publics.

S'il est favorable à conforter les secteurs créateurs de valeur ajoutée qui contribuent positivement à notre balance commerciale, le groupe demande que dans une loi d'avenir, des actions concrètes de soutien soient apportées à des secteurs moins rémunérateurs et confrontés à des difficultés persistantes, car il en va de la pérennité des petites et moyennes exploitations familiales qui essaient de se renouveler à la faveur d'une autre agriculture.

Sans entrer dans le détail des quatre articles évoqués, nous partageons également le souci de la rapporteure sur la formation des jeunes. Nous mesurons dans les entreprises combien il est difficile d'avoir des jeunes bien formés et en ce sens, l'alternance école/entreprise et l'implication des professionnels bien en amont dans la définition des programmes, nous paraissent des clés essentielles à la réussite du jeune.

De même, nous soutenons la recommandation du CESE d'améliorer, au travers d'actions de recherche, de développement et d'innovation, la valorisation des bois feuillus qui, nous le rappelons, constituent la majeure partie de la forêt française, ceci afin de mieux pérenniser les ressources en bois pour une organisation efficace de la filière - l'avis porté par notre collègue Marie de L'Estoile le soulignait bien.

Cela étant, on ne peut passer sous silence l'interrogation de l'industrie agroalimentaire, s'agissant de l'extension de la loi sur les lanceurs d'alertes aux fraudes alimentaires. Mais étant donné le contexte actuel - crise de la viande de cheval, entre autres - nous ne nous opposerons pas à cette proposition.

Enfin nous regrettons, à l'instar du CESE, le silence assourdissant de cette loi d'avenir sur certains grands secteurs et sur la pêche. En effet, notre assemblée a voté en début de mandature un avis sur la politique commune de pêche qu'a porté notre collègue Joëlle Prévot-Madère et dont les conclusions avaient eu un écho très favorable, tant de la part de la profession, que des pouvoirs publics : jusqu'à quand la pêche restera-t-elle ce parent pauvre ou cette grande oubliée de notre économie ?

Le groupe des entreprises a voté cet avis.